

OFFICE OF
THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER



BUREAU DU
DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET

Les frais d'utilisation fédéraux

Ottawa, Canada
Le 5 septembre 2012
www.pbo-dpb.gc.ca

Faits saillants

- Les revenus provenant des frais d'utilisation au Canada augmentent à un taux relativement rapide, tendance semblable à celle qu'on observe dans les administrations provinciales et municipales ainsi que dans d'autres pays du G7. Actuellement, les revenus totaux provenant des frais d'utilisation générés par toutes les administrations publiques occupent le deuxième rang au titre du pourcentage des revenus des administrations publiques (RAP) et du produit intérieur brut (PIB), tout juste derrière les administrations publiques américaines.
- Les revenus provenant des frais d'utilisation sont passés de 3,4 milliards de dollars en 2000-2001 à un peu plus de 8 milliards de dollars en 2010-2011. Dans l'ensemble, les frais d'utilisation ont augmenté d'environ 9 % par année depuis 2000-2001 alors que le total des revenus fiscaux (revenu des particuliers, revenu des sociétés et impôt sur le revenu des non-résidents, avec les autres taxes et droits) a progressé en moyenne d'un peu plus de 1,8 % par année pendant la même période.
- Pour ce qui est des revenus ministériels (revenus internes et externes), les cinq ministères qui arrivent en tête ont rapporté 62 % de la totalité de ces revenus en 2002-2003, alors que la proportion est passée à 70 % en 2010-2011, ce qui donne à penser que les revenus ministériels tirés des ventes de biens et services fédéraux se sont concentrés de plus en plus dans une poignée de ministères.
- Alors que certaines organisations donnent dans leurs rapports ministériels sur le rendement (RMR) des détails sur les frais d'utilisation, d'autres n'en font rien. Ce manque d'uniformité dans les déclarations ne facilite pas un rapprochement rigoureux entre les renseignements détaillés présentés dans les RMR et le contenu des *Comptes publics*, ni leur analyse minutieuse.
- Les parlementaires pourraient trouver avantageux d'obtenir, soit dans les rapports sur les plans et les priorités (RPP), soit dans les rapports ministériels sur le rendement (RMR), des données détaillées sur le rendement réel des frais d'utilisation par rapport au rendement prévu. Ils seraient ainsi plus au fait des domaines qui présentent un intérêt particulier dans les frais d'utilisation et justifieraient un examen parlementaire plus poussé.

Préparé par : Darren Roberts*

* Merci à Chris Matier et à Sahir Khan de leurs observations et réactions utiles. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec Darren Roberts (darren.roberts@parl.gc.ca) ou Jason Jacques (jason.jacques@parl.gc.ca).

1. Contexte

Le mandat que la loi confie au directeur parlementaire du budget (DPB) comprend la réalisation de recherches et d'analyses sur l'état des finances nationales du gouvernement du Canada¹, ce qui englobe l'analyse des diverses composantes des revenus du plan budgétaire fédéral.

Dans le présent rapport, le DPB emploie une série de définitions pour faire état de ses conclusions. Il définit les « frais d'utilisation » comme l'ensemble des revenus externes provenant des ventes de biens et services fédéraux (VBS), dont il est fait état au tableau 4a du volume II des *Comptes publics du*

« totaux », notion qui regroupe les revenus externes et internes tirés des ventes de biens et services fédéraux (VBS).

Cette définition a servi à déterminer l'importance des revenus non fiscaux de l'État qui proviennent des utilisateurs externes (autres que les ministères fédéraux). Ces frais comprennent les éléments énumérés dans l'encadré 1-1.

Ces dernières années, les frais d'utilisation sont devenus, à la faveur d'une importante croissance, une source appréciable d'opérations financières pour le gouvernement du Canada. La croissance de cette source de revenus est conforme à ce qu'on observe dans les administrations provinciales et municipales ainsi que dans d'autres pays du G7. La plupart de ces pays affichent des tendances similaires quant à l'ampleur croissante de la base de revenu des frais d'utilisation par rapport à la progression du produit intérieur brut (PIB) et des revenus des administrations publiques (RAP).

Catégorie	Exemple	Produit (\$)
Droits et privilèges	Justice Canada : enregistrement de divorces	720 126
Location et utilisation de biens publics	Service correctionnel : logement et repas – détenus	595 292
Services de nature réglementaire	Citoyenneté et Immigration : permis de résidence temporaire	1 887 784
Services de nature non réglementaire	Santé Canada : revenus des inspections	552 422
Vente de biens et de produits d'information	Pêches et Océans : produit de la vente de publications	1 541 286
Frais divers	Affaires étrangères et Commerce international : Programme d'échanges internationaux visant la jeunesse	8 070 819

2. Séries de données

Au départ, le DPB a entrepris d'étudier les renseignements détaillés sur les frais d'utilisation qui figurent dans les rapports ministériels sur le rendement (RMR) de chaque ministère. Or, ces frais sont limités à ceux qui proviennent « uniquement de sources externes » et qui répondent à la définition de frais d'utilisation présentée dans la *Loi sur les frais d'utilisation*². Les frais dont il est fait état dans les RMR constituent donc un sous-ensemble de la totalité des frais d'utilisation.

Par conséquent, pour étudier les tendances des revenus gouvernementaux découlant des frais d'utilisation, le DPB s'est servi de l'information sur les ventes externes de biens et services fédéraux

Canada. L'expression « revenus externes » est utilisée par opposition aux « revenus ministériels

¹ <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-1/TexteCompleet.html?term=79.2>. Consulté en juin 2012.

² Prière de voir la demande d'information 85 (IR0085) du directeur parlementaire du budget adressée au Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT). On y demande des renseignements sur le lien entre les données sur les frais d'utilisation présentés dans les RMR et les données correspondantes du volume II, tableau 4b, des *Comptes publics du Canada*. La réponse du SCT et la demande se trouvent à l'adresse <http://parl.gc.ca/pbo-dpb/InformationRequests.aspx?Language=F>.

(VBS) fournie au tableau 4a des *Comptes publics du Canada*. Cela veut dire que cette catégorie englobe tous les frais d'utilisation, même ceux qui ne répondent pas strictement à la définition de la LFU. Le DPB a comparé la croissance de cette base de revenu au montant perçu en revenus fiscaux en remontant jusqu'à 2000-01, et il a comparé ces taux de croissance au rythme de l'inflation au Canada pendant la même période.

La source de données, pour l'étude de la situation au Canada, est le tableau 4a du volume II des *Comptes publics du Canada* de 2000-2001 à 2010-2011³. On a également récupéré les valeurs des revenus fiscaux dans les Tableaux de référence financiers sur le site Web de Finances Canada⁴, et les données de l'indice des prix à la consommation (IPC) ont été reprises sur le site Web de Statistique Canada⁵. Une fois recueillies les trois séries chronologiques, chacune a été indexée sur l'année de référence 2001 de façon à assurer la comparabilité des trois séries de mesures. Pour pouvoir comparer la base de revenu des frais d'utilisation du Canada à celles des provinces et municipalités et à celles d'autres pays du G7, le DPB s'est procuré des séries de la Base de données de l'OCDE sur la décentralisation budgétaire.⁶

Enfin, les catégories du tableau 4a sont ventilées grâce aux détails ministériels du tableau 4b. Toutefois, on n'a commencé qu'en 2002-2003 à publier le tableau 4b des *Comptes publics*. Ce tableau est la source de l'analyse des revenus par catégorie et par ministère qui est présentée plus loin dans l'étude.

Malheureusement, le tableau 4b ne présente pas de ventilation du total des revenus *externes* par ministère. Il ne donne que le total des revenus *ministériels*. Néanmoins, les conclusions que cette

partie de l'étude permet de tirer donnent un aperçu utile sur cette partie des revenus non fiscaux du gouvernement.

En outre, la figure 3-5 montre que les revenus totaux provenant des frais d'utilisation générés par tous les ordres de gouvernement au Canada occupent le deuxième rang au titre du pourcentage des RAP et du PIB, tout juste derrière les administrations publiques américaines (voir l'annexe E).

3. Analyse des revenus externes

La figure 3-1 fait ressortir la croissance importante des revenus provenant des frais d'utilisation par rapport à celle des revenus fiscaux et au rythme d'inflation (voir annexe A). Alors que, au cours des dix dernières années, la progression des revenus fiscaux et celle de l'IPC ont été quasi symétriques, celle des frais d'utilisation a été appréciable.

À la fin de 2010-2011, les frais d'utilisation ont rapporté environ 8 milliards de dollars, alors que le produit des revenus fiscaux provenant des taxes d'accise, des droits et de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés a été légèrement supérieur à 191 milliards de dollars. Les 8 milliards de dollars ne représentent qu'environ 4 % du total des revenus fiscaux, mais le fait que, en chiffres absolus, la progression ait été de deux fois et demie depuis 2000-2001 n'est pas à négliger. La croissance de ce type de revenu montre que, à première vue, on semble compter de plus en plus sur cette source.

Pour permettre de considérer le rythme de croissance dans les diverses catégories, la figure 3-2 présente la progression des six éléments qui composent le total des ventes de biens et services fédéraux (frais d'utilisation) individuellement, par opposition à la catégorie globale des frais d'utilisation, aux revenus fiscaux et à l'IPC (voir l'annexe B).

Globalement, les frais d'utilisation ont subi une hausse d'environ 9 % par année. Les revenus

³ *Comptes publics du Canada, volume II* – Tableau 4a : Ventes de biens et services, EF 2000-2001 – 2010-2011.

⁴ <http://fin.gc.ca/frt-trf/2011/frt-trf-1101-fra.asp#tbl3>. Consulté en juin 2012.

⁵ <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/econ46a-fra.htm>. Consulté en juin 2012.

⁶ http://www.oecd.org/ctp/fiscalfederalismnetwork/oecdiscaldecentralisationdatabase.htm#SEC_B_7

provenant des services de nature non réglementaire ont augmenté de 27 % (comme les revenus produits par la location de terres, de bâtiments, de véhicules et de machines), tandis que celui des frais divers ont fléchi (de 2 %) pendant la même période. Toutefois, pour la plupart des éléments, la croissance a été plus rapide que celle des revenus fiscaux et de l'inflation.

Une analyse de la structure des revenus des frais d'utilisation pour tous les ordres de gouvernement permet de faire une autre observation intéressante (voir l'annexe C). En effet, la figure 3-3 montre que ce sont les provinces qui ont perçu le plus de frais d'utilisation en 2010, avec des revenus de quelque 31 milliards de dollars (frais des services ambulanciers et des réservations d'emplacements de camping, par exemple), alors que le gouvernement fédéral n'a perçu qu'un peu plus de 7,5 milliards de dollars pendant la même période⁷. On peut même dire que le gouvernement fédéral est celui des trois ordres de gouvernement qui a reçu les revenus nominaux les plus faibles, puisque même les municipalités ont touché environ 18 milliards de dollars en frais d'utilisation pour des services essentiels comme la gestion des déchets.

Dans l'ensemble, chaque ordre de gouvernement a eu un taux annuel moyen de croissance de quelque 5 %. On a déjà dit dans ces pages que la croissance des frais d'utilisation fédéraux avait largement devancé celle des revenus fiscaux et de l'inflation depuis 2001. La figure 3-3 montre que les provinces font augmenter les revenus provenant des frais d'utilisation encore plus rapidement que le gouvernement fédéral ne le fait. Jusqu'à maintenant, on a mis l'accent ici sur les frais d'utilisation fédéraux, mais la dernière constatation donne à penser que, si la croissance des revenus fédéraux produits par les frais d'utilisation a été vigoureuse, le taux de croissance

⁷ Les comptes nationaux sont la source des données de l'OCDE, alors que les données sur les frais d'utilisation proviennent des Comptes publics, ce qui entraîne un léger écart : 7,5 milliards de dollars par rapport aux 8 milliards de dollars de frais d'utilisation consignés dans les Comptes publics.

de ces revenus a été encore plus impressionnant dans les provinces. On observe donc une tendance à accroître les revenus des administrations publiques au moyen de frais d'utilisation plutôt que de la fiscalité, bien que la tendance soit plus notable dans les provinces.

Cette même constatation vaut pour d'autres pays du G7, car la figure 3-4 fait ressortir le fait que le gouvernement fédéral du Canada semble suivre une tendance internationale générale (voir l'annexe D)⁸. Le DPB a analysé les frais d'utilisation comme pourcentage du PIB pour prendre en compte les différences structurelles de politique fiscale entre les pays du G7 pendant les périodes visées, et il a remarqué la similitude des deux tendances.

Le fait le plus important à retenir dans la figure 3-4 est que les revenus provenant des frais d'utilisation augmentent plus rapidement que le taux de croissance des RAP. Voilà pourquoi la mesure normalisée des revenus des frais d'utilisation comme pourcentage des RAP révèle une hausse constante depuis 1993 dans tous les pays du G7. Les États-Unis semblent être la seule exception à la règle, puisqu'ils sont le seul pays du G7 où les frais d'utilisation, comme pourcentage des RAP, ont diminué sur le même horizon.

Autre fait intéressant à signaler, la figure 3-5 montre que le Canada est actuellement au troisième rang pour ce qui est du pourcentage des RAP et du PIB que les frais d'utilisation représentent. Il cède les deux premières places au Royaume-Uni et à la France (voir l'annexe E).

4. Analyse des revenus ministériels

Au-delà de la tendance globale dans la croissance des revenus provenant strictement des frais d'utilisation, il y a également une importante instabilité dans les séries chronologiques des revenus ministériels. Le tableau 4b présente des données sur les revenus ministériels (englobant les

⁸ Le Japon n'a pas déclaré les frais d'utilisation comme pourcentage du PIB ou des RAP. Il a donc été laissé de côté dans l'analyse.

revenus internes et externes), étant donné qu'aucune ventilation des revenus externes par ministère n'est disponible.

La figure 3-6 illustre l'évolution des revenus de 2002-2003 à 2010-2011⁹. Les « services de nature réglementaire » (p. ex., les frais de télécommunication), qui représentaient près du quart de tous les frais d'utilisation, n'en représentent plus que le huitième. Par contre, la catégorie des « ventes de biens et de produits d'information » (p. ex., ventes de publications et de séries de données) et celle des « frais divers » (p. ex., amendes) ont augmenté de 14 % (voir l'annexe F).

La figure 3-7 présente la contribution des services des cinq ministères qui étaient en première place en 2002-2003. Elle correspondait à environ 62 % de tous les revenus ministériels. En 2010-2011, la contribution des cinq premiers ministères dépassait les 70 % de la totalité de ces revenus ministériels.

Au cours de l'exercice financier le plus récent pour lequel on possède des données, les cinq ministères qui étaient les principales sources de revenus étaient Industrie Canada, la Gendarmerie royale du Canada, l'Agence du revenu du Canada, Ressources naturelles Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Seulement deux de ces ministères étaient parmi les cinq premiers en 2003-2003 (Industrie Canada et GRC).

La figure 3-8 illustre les revenus ministériels que les cinq nouveaux premiers ministères ont recueillis en 2003 et en 2011 (voir l'annexe G). Ces nouveaux ministères ne figuraient pas dans les cinq premiers en 2002-2003; ils n'ont figuré dans cette liste qu'en 2010-2011. Le DPB a donc cherché à savoir pourquoi trois nouveaux ministères s'étaient ajoutés à la liste pendant cette période. Le DPB a

constaté que l'Agence du revenu du Canada avait produit des revenus plus importants provenant des services de nature réglementaire et non réglementaire, la somme de ces deux catégories augmentant de 217 % depuis 2002-2003 pour atteindre environ 550 millions de dollars.

Ressources naturelles Canada, par ailleurs, a vu la base de ses revenus ministériels prendre de l'ampleur grâce aux sous-catégories des droits et privilèges et des frais divers. L'augmentation a été d'environ 1,5 milliard de dollars depuis 2002-2003. Enfin, TPSGC est l'un des ministères les plus dignes de mention : il revendique une augmentation des revenus ministériels tirés des ventes de biens et services d'environ 3,8 milliards de dollars, en progression par rapport aux 62 millions de dollars, depuis 2002-2003. Toutefois, à la différence d'autres ministères, TPSGC a vu ses revenus augmenter à peu près également dans les six sous-catégories, plutôt que dans une sous-catégorie particulière ou l'autre.

Malheureusement, étant donné l'actuel cadre de déclaration des frais d'utilisation qui s'applique dans l'administration fédérale, il n'est pas possible de savoir, à partir des données généralement accessibles, quels frais d'utilisation ministériels au juste expliquent l'augmentation. Il n'est pas possible non plus de dire exactement si la croissance des revenus ministériels dans ces ministères est attribuable à une augmentation des frais d'utilisation ou des opérations intergouvernementales. Si ces renseignements étaient disponibles, cela permettrait peut-être de mieux informer les parlementaires au sujet de l'évolution d'une source de plus en plus importante de revenus pour les administrations publiques.

5. Conclusion

Chaque année, les frais d'utilisation externes s'élèvent à 8 milliards de dollars pour le gouvernement, et la tendance est à la hausse. Cette tendance est conforme à ce qu'on observe au Canada dans tous les ordres de gouvernement et dans d'autres pays du G7, et cela montre qu'il

⁹ Bien que les chiffres globaux des catégories soient disponibles depuis 2000-2001, le tableau 4b, donnant les détails sur les ministères pour les six catégories de revenus VBS ministériels, n'a été ajouté aux Comptes publics qu'en 2002-2003. Le DPB a donc choisi de prendre cet exercice financier comme point de départ pour l'analyse de la ventilation des revenus par catégorie et par ministère.

est important que cette source de revenus fasse l'objet d'un examen parlementaire plus poussé.

Alors que certaines organisations donnent dans leurs rapports ministériels sur le rendement (RMR) des détails sur les frais d'utilisation, d'autres n'en font rien. Ce manque d'uniformité dans les déclarations ne facilite pas un rapprochement rigoureux entre les renseignements détaillés présentés dans les RMR et le contenu des *Comptes publics* ni leur analyse minutieuse.

Les parlementaires pourraient trouver avantageux d'obtenir, soit dans les rapports sur les plans et les priorités (RPP), soit dans les rapports ministériels sur le rendement (RMR), des données détaillées sur le rendement réel des frais d'utilisation par rapport au rendement prévu. Ils seraient ainsi plus au fait des domaines qui présentent un intérêt particulier dans les frais d'utilisation et justifieraient un examen parlementaire plus poussé.

Bibliographie

Finances Canada (octobre 2011). *Tableaux de référence financiers - Tableau 3 : Revenus (millions de dollars)*. Consulté le 27 juin 2012 à l'adresse <http://fin.gc.ca/frt-trf/2011/frt-trf-1101-fra.asp#tbl3>.

OCDE (2002). *Transparence budgétaire – Les meilleures pratiques de l'OCDE*. Consulté le 15 juin 2012 à l'adresse <http://www.oecd.org/fr/gouvernance/budgetisationdepensespubliques/37000157.pdf>.

OCDE (2012). *Base de données de l'OCDE sur la décentralisation budgétaire : Section B : Transferts interadministration : Partie 7 - Frais d'utilisation*. Consulté le 5 juillet 2012, dans la Base de données de l'OCDE sur la décentralisation budgétaire : http://www.oecd.org/fr/ctp/reseausurlefederalismefinancier/basededonneesdelocdesurladecentralisationbudgetaire.htm#Section_B.

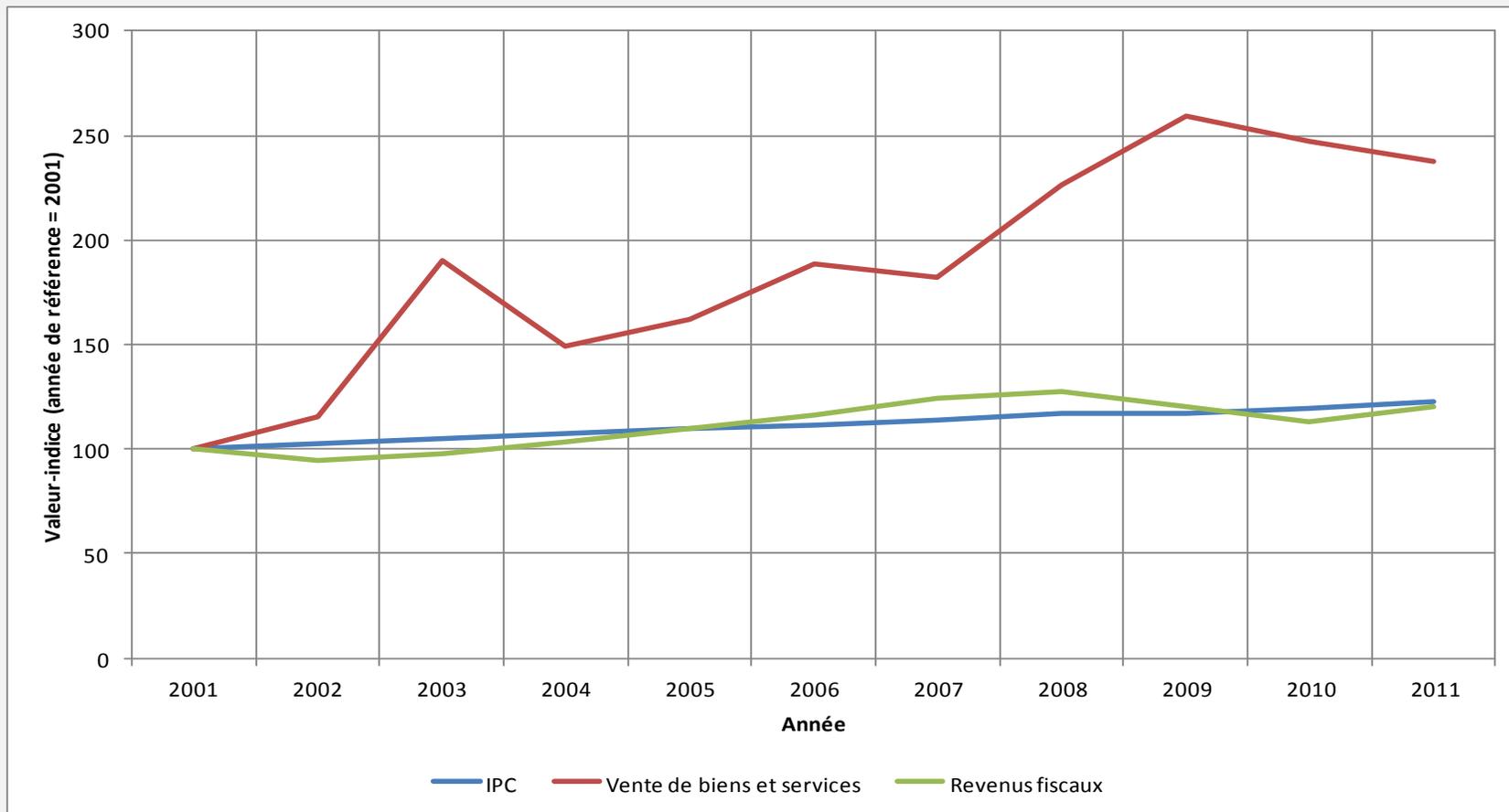
Bureau du vérificateur général du Canada (mai 2008). *Chapitre 1 - La gestion des frais imposés par certains ministères et organismes*. Consulté le 15 juin 2012 à l'adresse http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/docs/aud_ch_oag_200805_01_f.pdf.

Statistique Canada (20 janvier 2012). *Indice des prix à la consommation, aperçu historique (1992 à 2011)*. Consulté le 27 juin 2012 à l'adresse <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/econ46a-fra.htm>.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (2009). *Guide d'établissement du niveau des frais d'utilisation basés sur les coûts ou des redevances réglementaires basées sur les coûts*. Consulté le 15 juin 2012, à l'adresse <http://www.tbs-sct.gc.ca/fm-gf/ktopics-dossiersc/fms-sgf/costing-couts/cost-couts-fra.asp>

Annexe A

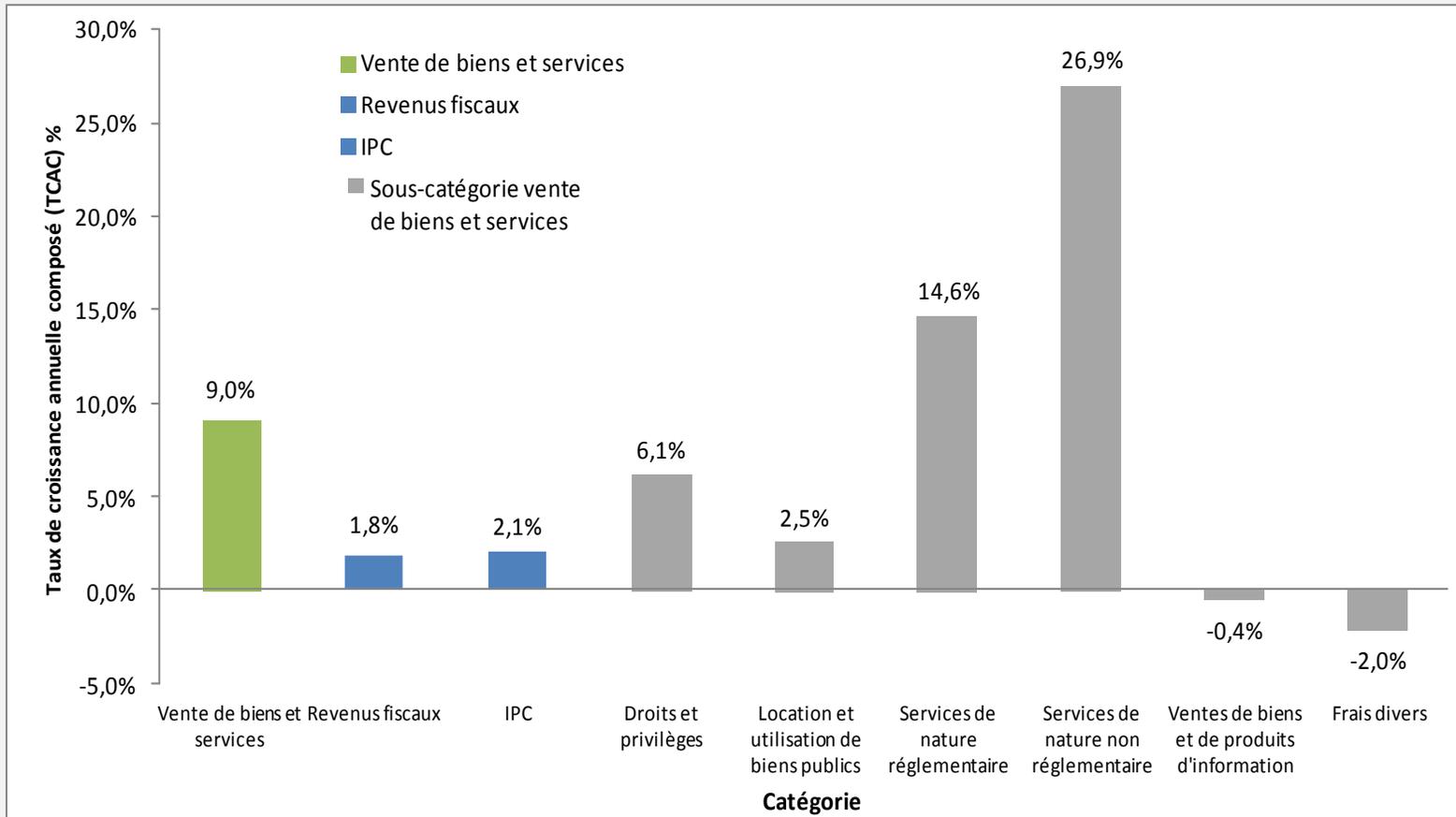
Figure 3-1 : IPC, revenus fiscaux et revenus externes totaux tirés de la vente de biens et services, indexés d'après l'année de référence 2001, EF 2001–2011



Source : Valeurs-indices des revenus externes totaux tirés de la vente de biens et services obtenues à partir des données globales des *Comptes publics du Canada, volume II – Tableau 4a : Ventes de biens et services, EF 2000-2001 – 2010-2011*. Valeurs-indices des revenus fiscaux obtenues à partir de *Comptes publics gouvernement fédéral, Tableau 3 : Revenus (millions de dollars) – Tableaux de référence financiers, octobre 2011*, <http://fin.gc.ca/frt-trf/2011/frt-trf-1101-fra.asp#tbl3>. Données-indices de l'IPC obtenues de Statistique Canada, *Indice des prix à la consommation, aperçu historique (1992 à 2011)*, <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/econ46a-fra.htm>.

Annexe B

Figure 3-2 : Croissance moyenne des valeurs-indices 2001 pour les revenus externes de la VBS, les éléments de la VBS, l'IPC et les revenus fiscaux, EF 2001-2011



Source :

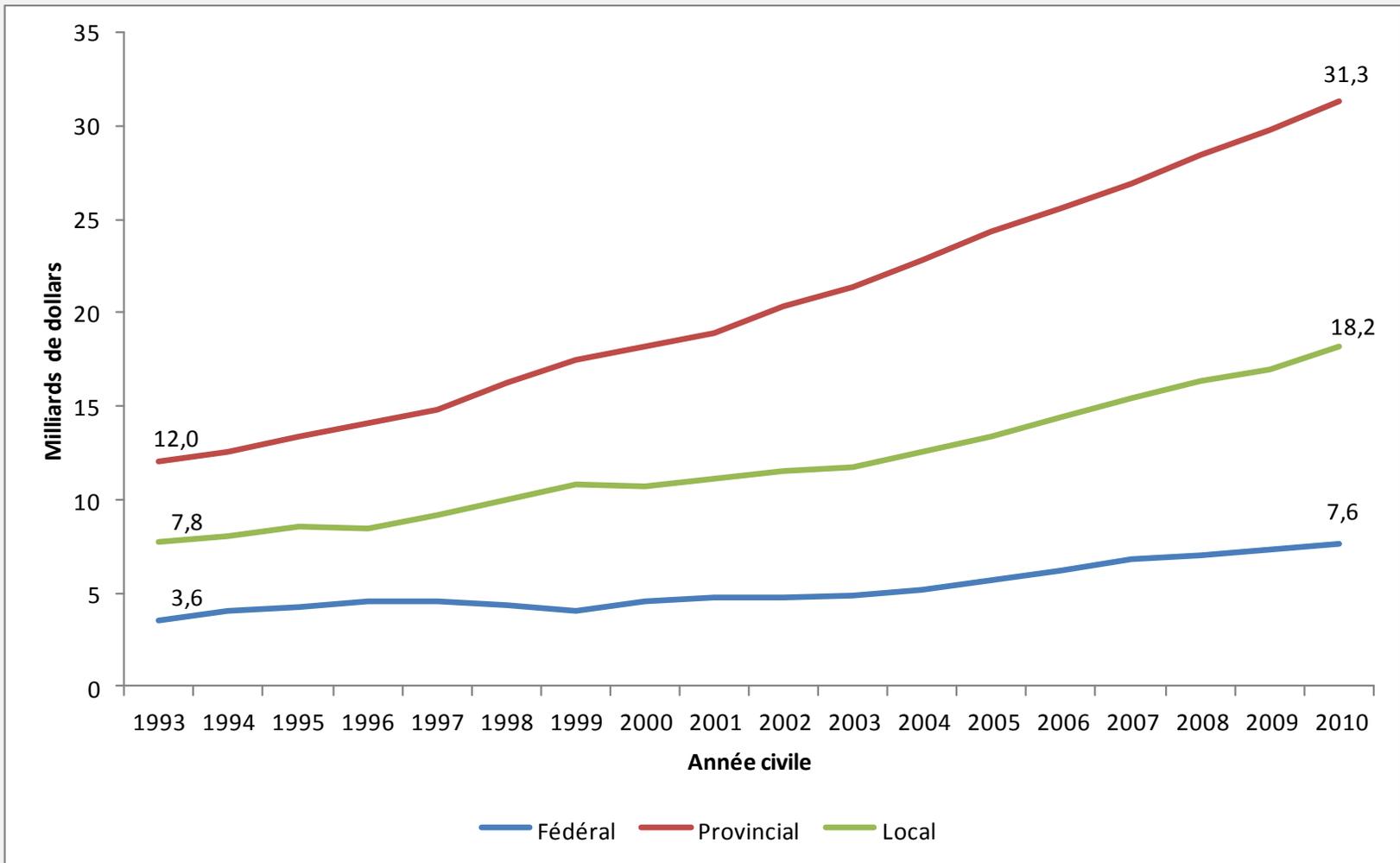
Valeurs-indices des revenus ministériels tirés de la vente de biens et services obtenues à partir des données globales des *Comptes publics du Canada, volume II – Tableau 4a : Ventes de biens et services, EF 2000-2001 – 2010-2011*.

Valeurs-indices des revenus fiscaux obtenues à partir de *Comptes publics gouvernement fédéral, Tableau 3 : Revenus (millions de dollars) – Tableaux de référence financiers, octobre 2011*, <http://fin.gc.ca/frt-trf/2011/frt-trf-1101-fra.asp#tbl3>.

Données-indices de l'IPC obtenues de Statistique Canada, *Indice des prix à la consommation, aperçu historique (1992 à 2011)*, <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/econ46a-fra.htm>.

Annexe C

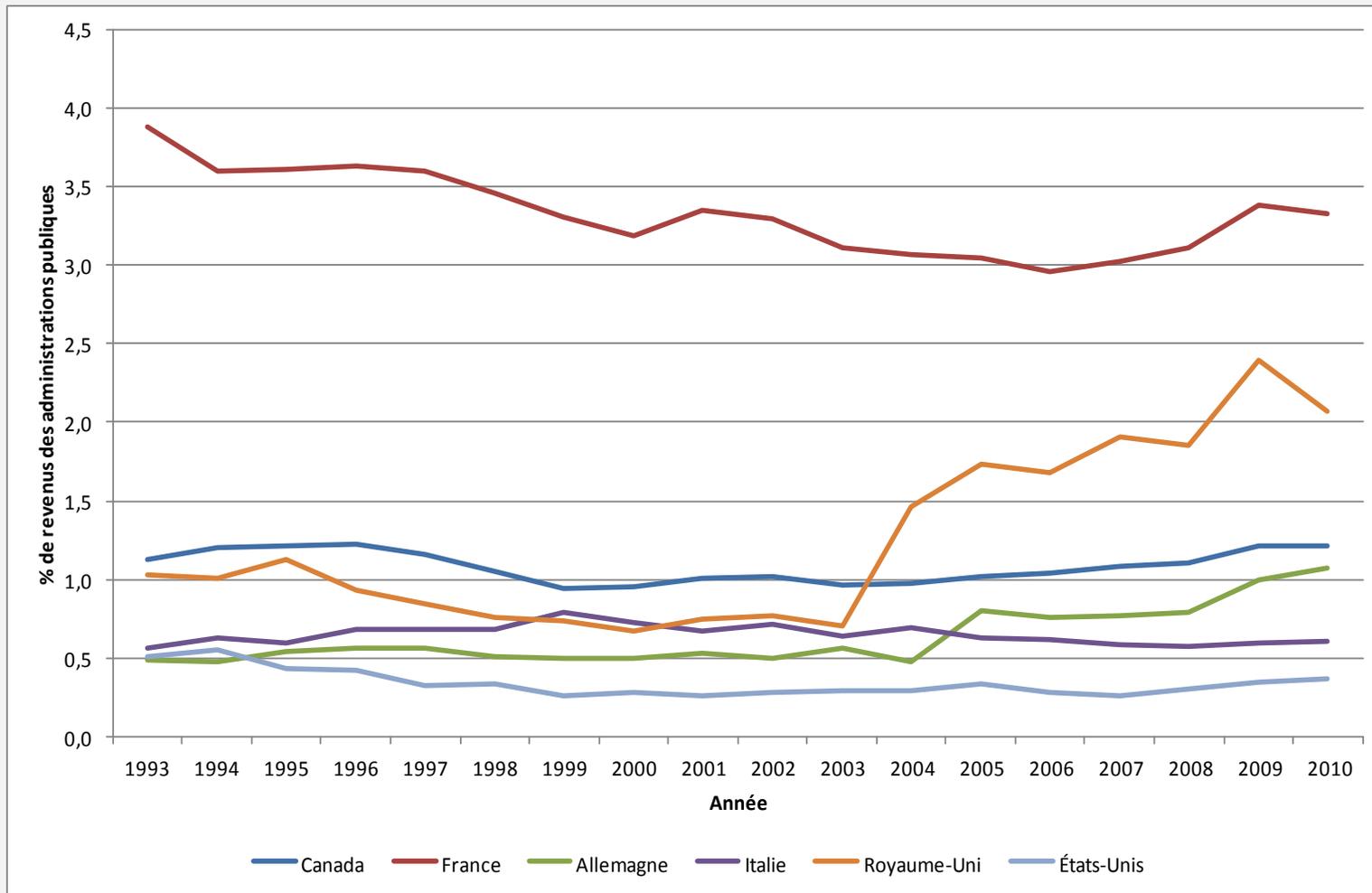
Figure 3-3 : Revenus des frais d'utilisation canadiens, tous les ordres de gouvernement, 1993-2011



Source : Base de données de l'OCDE sur la décentralisation budgétaire : Section B : Transferts interadministration : Partie 7 – Frais d'utilisation, tableau 13 : Frais d'utilisation comme pourcentage des revenus des administrations publiques (regroupés) :

Annexe D

Figure 3-4 : Frais d'utilisation comme pourcentage des revenus des administrations publiques, pays du G7 (sauf Japon), 1993-2010



Source :

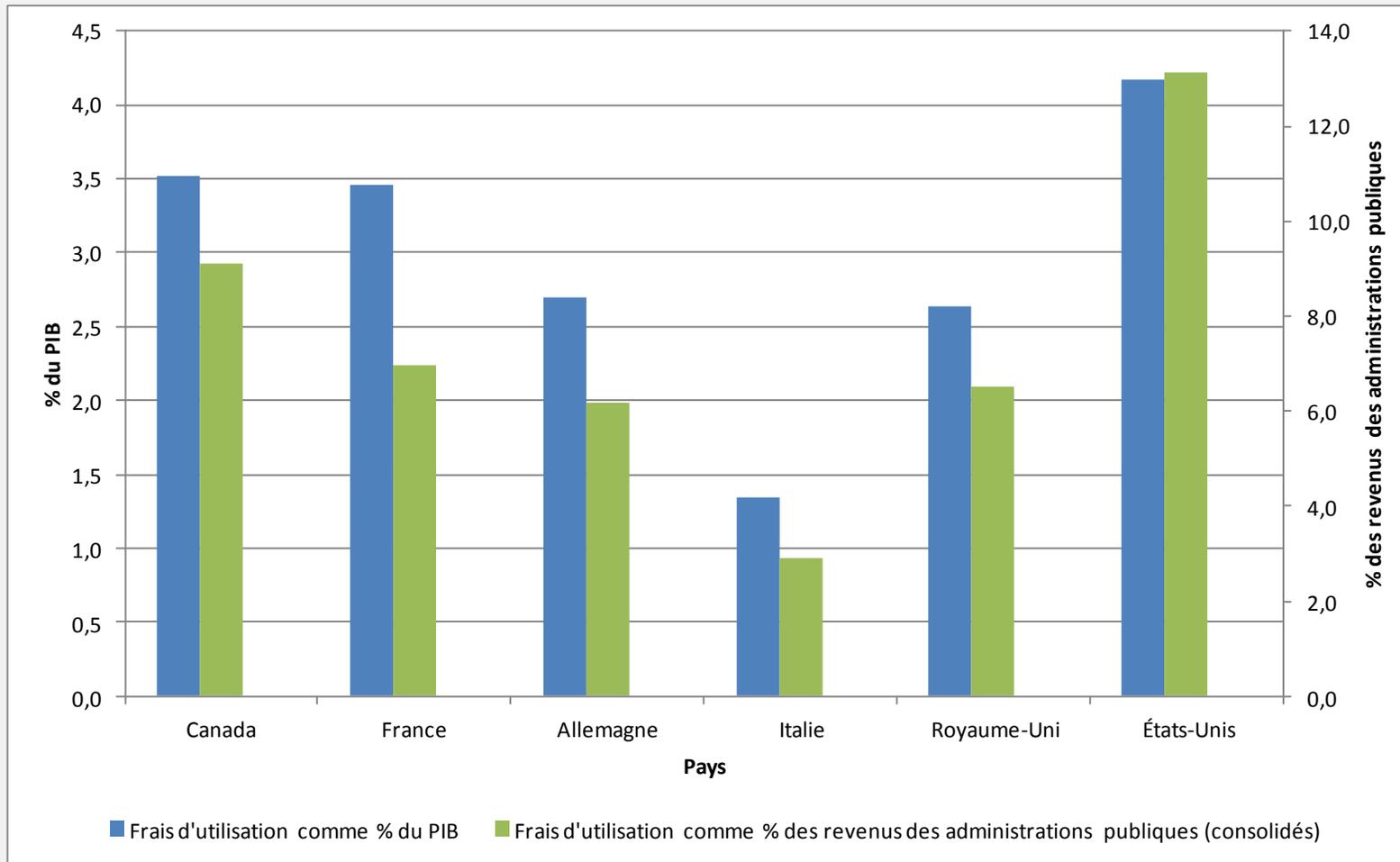
Base de données de l'OCDE sur la décentralisation budgétaire : Section B : Transferts interadministration : Partie 7 – Frais d'utilisation, tableau 13 :

Frais d'utilisation comme pourcentage des revenus des administrations publiques (regroupés) :

<http://www.oecd.org/fr/ctp/reseausurlafederalismefinancier/basededonneesdelocdesurladecentralisationbudgetaire.htm>.

Annexe E

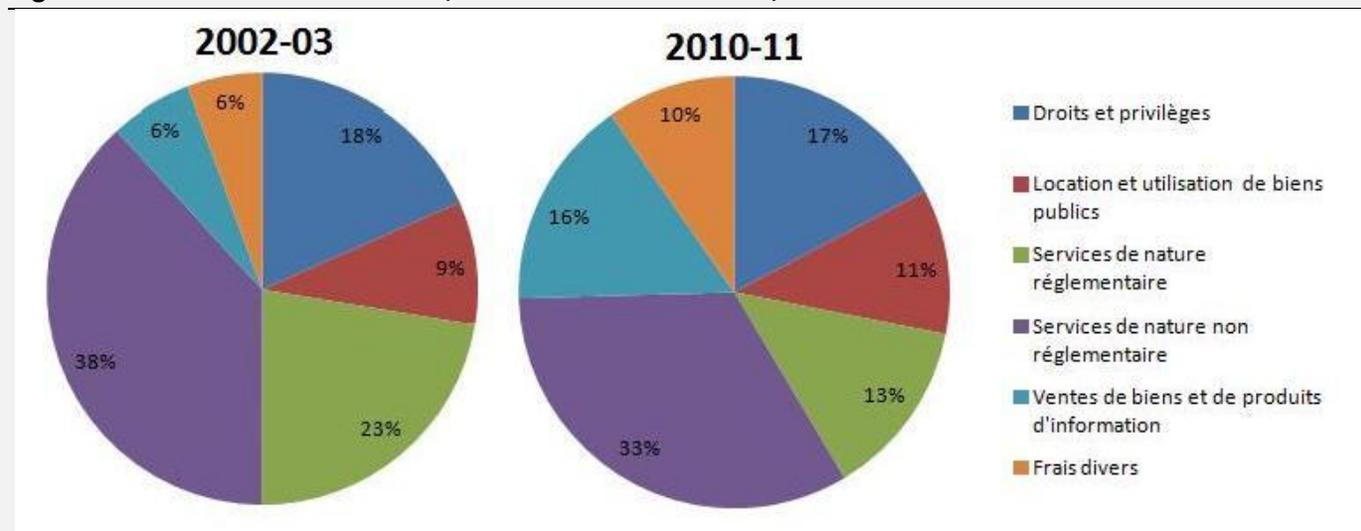
Figure 3-5 : Frais d'utilisation comme pourcentage du PIB et des revenus des administrations publiques, pays du G7 (sauf Japon), 2010



Source : Base de données de l'OCDE sur la décentralisation budgétaire : Section B : Transferts interadministration : Partie 7 – Frais d'utilisation, Tableau 12 : Frais d'utilisation comme pourcentage du PIB et Tableau 13 : Frais d'utilisation comme pourcentage des revenus des administrations publiques (regroupés) : <http://www.oecd.org/fr/ctp/reseausurlefederalismefinancier/basededonneesdelocdesurladecentralisationbudgetaire.htm>.

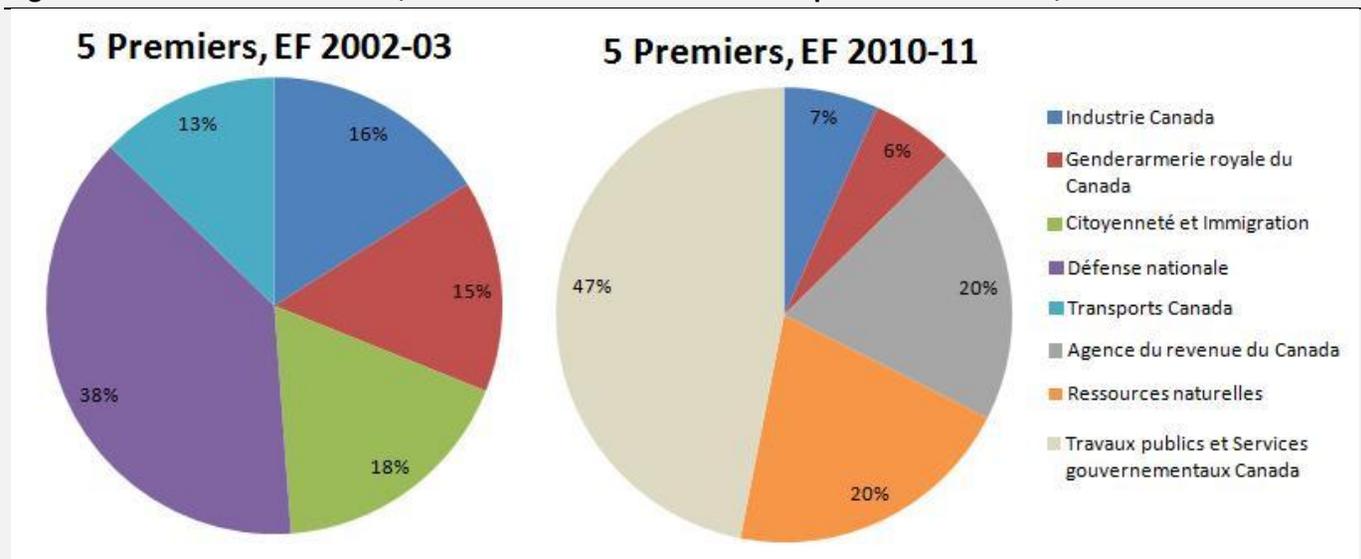
Annexe F

Figure 3-6 : Ventilation des revenus, vente de biens et services, EF 2003–2011



Source : Données ministérielles regroupées tirées des *Comptes publics du Canada, volume II – Tableau 4b : Ventes de biens et services, EF 2002-2003 – 2010-2011*.

Figure 3-7 : Revenus ministériels, ventes de biens et services des 5 premiers ministères, 2002-2003 – 2010-2011



Source : Données ministérielles tirées des *Comptes publics du Canada, volume II – Tableau 4b : Ventes de biens et services, EF 2003 – 2011*.

Annexe G

Figure 3-8 : Nouveaux venus parmi les cinq premiers ministères, analyse des fluctuations des revenus ministériels (VBS) pour les EF 2002-2003 et 2010-2011

